



Des actes s'il vous plait !

Chères adhérentes, chers adhérents

La situation sanitaire ne nous permet pas d'organiser de réunion publique et c'est bien dommage car en ce moment il y aurait beaucoup de choses à dire !

Nous sommes encore en hiver et en période de couvre-feu mais vos plaintes sont toujours nombreuses car si l'activité des jets est réduite à cette période, trop froide pour le tourisme de luxe, nous sommes toute l'année victimes des nuisances générées par les activités d'aviation école qui survolent souvent à moins de 300 mètres les communes de Cannes La Bocca, Le Cannet-Aubarède, Mougins Ouest, Mouans Sartoux, Pégomas et bien sûr La Roquette ville sinistrée par les activités de l'aéroport.

Concernant les jets, vous suivez sans doute avec intérêt les différentes informations à propos de la perspective d'une trajectoire de délestage Nord-Ouest ; trajectoire de moindre nuisance qui permettrait d'atténuer les survols de jets au-dessus de vos communes. Cette option, qui est pour le moment la seule façon concrète d'améliorer partiellement la situation des 50 000 personnes impactées par la VPT, est en étude depuis des années, et présente 3 avantages majeurs :

- elle survole près de 4 fois moins de zones habitées,
- son altitude est de 3000 pieds contre 2000 pour la VPT,
- son guidage satellitaire en assure un strict respect tant en altitude qu'en débattement.

Inutile de préciser que, depuis plusieurs années, cette solution a fait l'objet de nombreuses informations dans la presse, en réunions publiques, sur notre site et a été abordée lors de nombreuses présentations en Commission Consultative de l'Environnement (CoCoEnvi). N'en déplaise à certains, elle n'a pas été étudiée en secret et le représentant de la CAPG en était d'ailleurs un ardent demandeur et défenseur.

Or, élections départementales obligent, les premiers tests n'étaient pas commencés que des candidats d'opposition de Grasse affolaient la population de Grasse-Sud en mentionnant dans la presse la création d'un couloir aérien (rien que ça...).

Le Maire de Grasse et Président de la CAPG, qui jusqu'alors ne s'était pas particulièrement inquiété des nuisances de l'aéroport, s'est aussitôt opposé à la seule solution proposée pour vous soulager des nuisances et propose dans le Nice Matin du 6 janvier (1) de porter une réflexion sur la diminution du tonnage des avions et des rotations.

Dont acte ! Il est bien temps d'y réfléchir et nous attendons de voir comment la CAPG et son président vont **agir** pour atteindre rapidement ces objectifs, car dès cet été nous serons à nouveau soumis au survol des jets. Nous sommes bien placés pour savoir qu'on n'obtient pas de restrictions d'usage de l'aéroport d'un claquement de doigt et d'un article dans Nice -Matin. Près de deux mois après cette communication dans la presse on peut donc espérer que le travail a commencé,

Rejoignez-nous et exprimez-vous sur Twitter : [ADNA06_STOP Nuisances Aéroport cannes@Adna06C](#)



Concernant l'aviation légère, comme vous le savez, l'ADNA est le seul représentant qui a voté en CocoEnvi contre la modification de l'arrêté proposé à l'été 2019. D'une part parce que nous le jugeons trop peu restrictif pour améliorer la situation des riverains, d'autre part parce qu'il a été présenté et proposé au vote en commission sans concertation préalable avec les élus et associations de riverains.

Le résultat ne s'est pas fait attendre : les habitants de Cannes La Bocca, pourtant habitués à subir les survols des avions légers et des hélicoptères, ont plutôt constaté une dégradation de la situation et ont vivement réagi et interpellé le maire de Cannes. Ce dernier a entrepris de nombreuses actions auprès de la DGAC et du ministre délégué aux transports pour obtenir, enfin, une révision de l'arrêté. De notre côté nous avons également continué à en dénoncer le contenu et à demander qu'élus et riverains soient associés à sa révision.

Quelques maires ont réagi comme le maire de Mougins qui demande, à minima, la création de plages de calme sans vol les week-ends et jours fériés et le maire de La Roquette qui a alerté madame la sous-préfète sur l'augmentation des survols de sa commune.

Lors de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) qui s'est tenue le 25 novembre dernier, le lancement d'une nouvelle concertation dédiée à la question des tours de piste a été acté. L'objectif affiché est d'aboutir à de nouvelles règles et restrictions plus lisibles et répondant davantage à l'équilibre attendu entre les utilisateurs de l'aéroport et les riverains. La CAPL, très impliquée, suit les travaux et soutient les associations. A ce jour, et à notre connaissance, aucun maire de la CAPG n'a donné suite aux décisions de la CoCoEnvi et n'est entré en contact avec la DGAC pour travailler sur la nuisance de l'aviation légère.

Cela dit la CAPG a peut-être travaillé sur le sujet car nous avons un rendez-vous avec un conseiller du cabinet du président le 24 février prochain. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

N'hésitez pas à interpeler vos élus pour qu'ils s'expriment sur ce qu'ils font (ou ont l'intention de faire) pour s'attaquer activement aux nuisances que vous subissez !

Bien cordialement,

Pierre MONARD

Président de l'ADNA

P. S. De nombreux adhérents qui ont adressé des plaintes à l'aéroport via le système ADNA, ont reçu non pas une réponse à leurs plaintes mais un livret de propagande pro-aéroport (Attitude) sur leur adresse mail. Inutile de dire que cette publication devrait porter une mention "Attention, la lecture de ce document peut nuire gravement à votre intelligence ! "

(1) L'article est sur le site ADNA06

Rejoignez-nous et exprimez-vous sur Twitter : [ADNA06_STOP Nuisances Aéroport cannes@Adna06C](#)